

BENOIT XV, PAPE

Pour perpétuelle mémoire.

Rien ne nous est plus à cœur que de rendre de plus en plus vénérables les temples consacrés à Dieu, surtout lorsque l'honneur et le mérite en reviennent à des fidèles qui, animés de zèle pour la religion, ont pourvu de leurs propres deniers à la construction et à l'embellissement de ces édifices. Or, Notre Vénérable Frère l'Archevêque de Buenos-Ayres Nous a appris que récemment, dans sa ville archiépiscopale, Notre chère fille dans le Christ Marie Mercedes Castellanos de Anchorena, écoutant son respect et son amour envers l'auguste Sacrement, a élevé à la gloire d'un si grand mystère un vaste temple qu'elle a voulu enrichir des plus magnifiques productions de l'art. En considération de ce superbe acte de piété, Nous voulons récompenser Notre chère fille dans le Christ en lui accordant une faveur qu'elle aura pour agréable. Aussi, ayant accueilli avec bienveillance la requête du même Archevêque, Nous octroyons bien volontiers à l'église susdite un titre de haute dignité. C'est pourquoi, du conseil de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sacrée Congrégation des Rites, par les présentes et en vertu de Notre autorité apostolique, Nous enrichissons du titre de Basilique Mineure, à perpétuité, le temple récemment consacré et dédié au T. S. Sacrement de l'Eucharistie dans la ville de Buenos-Ayres. En même temps Nous lui conférons tous les titres, privilèges, prérogatives, honneurs et indults qui appartiennent de droit aux Basiliques Mineures de notre ville de Rome. Nous décrétons que les présentes sont et seront toujours fermes, valides et efficaces, sortiront et obtiendront leur plein et entier effet, pour favoriser pleinement dans toutes les choses mentionnées ceux auxquels elles s'appliquent et s'appliqueront dans l'avenir. C'est ainsi qu'on devra en juger, et sera considéré comme nul et sans effet tout ce qui serait tenté de contraire sciemment ou par ignorance par qui que ce soit au nom de n'importe quelle autorité, nonobstant toute chose contraire.

Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur le 25 novembre 1916, de Notre Pontificat la 3^{me} année.

P. Card. GASPARRI, a Secretis Status.